

F019 Élaboration de la stratégie territoriale de nature en ville

Programmation

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Exigence
Exigence 1 : Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances
Objectifs
L'adaptation au changement climatique, dans le cadre d'un réchauffement global d'au minimum 1,5°C et pouvant intervenir dès 2030, rend nécessaire le recours aux solutions fondées sur la nature pour adapter nos espaces urbains denses et contraints. En effet, la nature en ville permet à la fois d'offrir des espaces verts de récréation et de respiration aux habitants, d'être un des outils de désimperméabilisation des sols et de rafraîchissement urbain, et d'être support de l'agriculture urbaine.
Description de l'action
<p>Dans ce cadre, il s'agit de construire une vision claire et partagée des enjeux territoriaux en matière de nature en ville, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre leur appropriation par les services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, les élus et les communes ; • orienter les politiques publiques du territoire (aménagement, assainissement, voirie, etc.) de manière à prioriser les interventions conformément à la stratégie territoriale (secteurs sensibles à l'îlot de chaleur, trame verte dégradée, etc.) ; • être en mesure de répondre aux appels à projets des principaux bailleurs (Agence française pour la biodiversité, Agence régionale pour la biodiversité, Caisse des dépôts biodiversité, etc.) lorsque ceux-ci sont cohérents avec la stratégie territoriale. <p><u>Améliorer notre connaissance de la biodiversité locale</u></p> <p>Le territoire est inégalement couvert en termes de connaissances faunistiques et floristiques, par manque d'inventaires ou parce que ceux-ci n'ont pas été saisis dans les bases de données régionales et nationales. Des inventaires complémentaires sont nécessaires sur les zones les plus carencées. Au-delà de ce rattrapage ponctuel, un enjeu d'animation des réseaux de producteur de données se pose à plus long terme afin de permettre une remontée pérenne des études réalisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions en cours : Participation du territoire à l'élaboration de l'Atlas métropolitain de la biodiversité et suivi des inventaires complémentaires réalisés sur les secteurs carencés du territoire. • Projets : Conduire des inventaires complémentaires au niveau des délaissés ferroviaires et routiers. Construction d'une application de système d'informations géographiques (SIG) pour faciliter la remontée de données issues des sciences participatives (passerelle vers les plateformes régionales et nationales). Action à engager auprès des aménageurs afin de s'assurer que les données faunistiques et floristiques produites dans le cadre des études d'impact environnementales soient correctement versées aux plateformes. <p><u>Consolider les réservoirs écologiques et accroître l'offre en espaces verts</u></p> <p>Le territoire dénombre de grands parcs et réservoirs écologiques, notamment issus de la politique active sur les espaces naturels sensibles (ENS) menée par le Conseil départemental du Val-de-Marne. De nouveaux espaces verts sont en création, notamment dans le nord du territoire. Par ailleurs, la contribution des jardins pavillonnaires du sud du territoire à cette armature verte ne doit pas être négligée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions en cours :

Réalisation d'une étude sur les cimetières avec le Master BIOTERRE (Université Paris I) afin de mieux identifier le potentiel de biodiversité de ces espaces, le rapport des habitants à ces espaces et d'amorcer un changement de perception et de pratiques.

Création de nouveaux espaces verts dans le cadre des opérations d'aménagement transférées.

- Projets :
Constitution d'un forum des grands propriétaires fonciers du territoire (Mairie de Paris, Eau de Paris, RTE, SNCF Réseau, ADP, SEMARIS, parcs d'activités) dont les emprises constituent un enjeu majeur en termes de réservoirs et de continuités écologiques, afin de coordonner et optimiser leurs efforts de gestion, de sensibiliser et d'accompagner au changement des pratiques.

Renforcer les continuités écologiques et le maillage entre espaces verts du territoire

Le territoire présente des continuités écologiques globalement dégradées qui ne permettent pas la bonne circulation des espèces. Ce maillage doit être renforcé dans les opérations d'aménagement et dans les travaux de voirie réalisés par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (arbres d'alignement, bandes enherbées, etc.) sur ses secteurs de compétence, dans une logique de mise en réseau des réservoirs existants et en projet.

- Actions en cours :
Projet Tégéval sur Valenton et Villeneuve-Saint-Georges
Ruban vert du Kremlin-Bicêtre
- Projets :
Développer une politique de l'arbre avec les services Espace Public / Voirie
Constitution d'un forum des grands propriétaires fonciers du territoire (cf. 2)

Traiter prioritairement les îlots de chaleur urbain du territoire

Le territoire est soumis à l'effet d'îlot de chaleur urbain, notamment dans sa partie nord, dense et fortement urbanisée. Les grandes emprises industrielles et logistiques sont aussi génératrices de chaleur urbaine. Le tissu pavillonnaire au sud de la plateforme aéroportuaire est quant à lui moins touché. Le territoire doit prioriser ses interventions sur la résorption de ces poches de vulnérabilité, dans un contexte de changement climatique, et le développement de lieux de rafraîchissement.

- Actions en cours :
Espaces verts et coulées vertes en cours de réalisation ou en projet dans la frange nord du territoire.
- Projets :
Développer une stratégie d'intervention cohérente dans le cadre des compétences aménagement et voirie.

Promouvoir des pratiques vertueuses de gestion des espaces verts

Cette armature verte doit être entretenue de sorte à favoriser l'essor de la biodiversité, notamment par la mise en œuvre d'une politique de gestion sans phytosanitaire de la part des communes. L'accompagnement de la population pour l'acceptation de ce changement de pratique dans les espaces publics est parfois nécessaire, notamment dans les cimetières. Les acteurs privés peuvent aussi devenir acteurs de cette reconquête par des pratiques d'aménagement favorables à la biodiversité (labels éco-jardins, BiodiverCity). Les particuliers en tissu pavillonnaire ont également un rôle à jouer.

- Actions en cours :
Projet diagnostic eau-milieux-sols visant à une prise de conscience de l'impact des pratiques des particuliers sur leur environnement et la qualité des milieux présents au sein des jardins privés.
- Projets :
Identification des pratiques de gestion (zéro-phyto) des communes et des grands propriétaires fonciers.
Constitution d'un forum des grands propriétaires fonciers du territoire (cf. 2).

Améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

La qualité de l'eau est historiquement fortement dégradée au niveau des quatre cours d'eau du territoire (Bièvre, Seine, Yerres et Orge). Les confluences Seine/Yerres et Seine/Orge présentent un enjeu fort en termes de renaturation et restauration des milieux aquatiques. La restauration/reconnexion des grandes annexes hydrauliques (darses, anciennes sablières, etc.) est également à travailler.

- Actions en cours :
Participation aux travaux sur la reconquête de la qualité de l'eau en Seine et la possibilité de baignade à horizon 2024.
- Projets :
Participation au suivi de l'amélioration de la qualité et à la connaissance de l'état des milieux auprès des syndicats de rivières.

Conduire un réaménagement équilibré des cours d'eau

Le territoire est marqué par une forte présence de l'eau. C'est un atout majeur en termes de qualité paysagère et de potentiel de ressourcement pour les habitants. Mais les abords des cours d'eau sont souvent dégradés ou peu valorisés. Un travail de reconquête de ces abords est mené avec un point de vigilance sur la préservation des espaces naturels restants, dans un contexte déjà fortement anthropisé.

- Actions en cours :
Participation au schéma d'aménagement et d'animation des berges de Seine et d'Yerres engagé par l'Etablissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA ORSA) et intégration des préconisations.
Participation aux travaux sur la reconquête de la qualité de l'eau en Seine et la possibilité de baignade à l'horizon 2024.
Participation aux travaux de réouverture de la Bièvre.
- Projets :
Renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges.

Préserver les terres agricoles et développer l'agriculture urbaine

Le territoire est largement artificialisé et conserve peu de sols naturels et agricoles. Les derniers espaces agricoles du territoire (Plaine Montjean à Rungis, Morangis, Villeneuve-Saint-Georges) sont donc à préserver. L'agriculture urbaine présente quant à elle un fort potentiel de développement, d'abord ancrée dans la tradition des jardins ouvriers et aujourd'hui présente dans plusieurs projets d'aménagement.

- Actions en cours :
Suivi de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale métropolitain (SCoT) notamment sur la notion de sanctuarisation, mais avec des mesures compensatoires.
- Projets :
Signature de la Charte pour une agriculture en Val-de-Marne, engageant l'EPT dans la préservation des terres agricoles, le recours éventuel aux outils juridiques fonciers adéquats, l'encouragement de la mobilisation citoyenne sur cette problématique.
Développement d'une politique d'urbanisme transitoire favorable à des initiatives d'agriculture urbaine.

Diffusion auprès des aménageurs et promoteurs des préconisations des guides en matière d'intégration de l'agriculture urbaine dans les projets urbains et architecturaux réalisés par les acteurs ressources (notamment : AgroParisTech, Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle -AFAUP, Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture - ASTREDHOR, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - CEREMA).

Préserver les sols naturels et désimperméabiliser les sols urbains

La forte imperméabilisation des sols, notamment dans le nord du territoire, entraîne un risque accru d'inondation par ruissellement pluvial, notamment dans la Vallée de la Bièvre. Dans un contexte de changement climatique et d'aggravation des phénomènes météorologiques extrêmes, la désimperméabilisation des sols urbains apparaît comme un enjeu primordial de résilience face aux risques naturels.

- Action en cours :
Réalisation d'un schéma des eaux pluviales favorisant l'infiltration des eaux à la parcelle ; suivi de l'élaboration du SCoT métropolitain (coefficient de pleine terre)
- Projets :
Développer une politique d'aménagement de l'espace public favorisant une ville perméable

Pilotage

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes

Compétence aménagement : EPT

Compétence voirie : Etat, Départements, EPT, communes

Compétence espaces verts : Départements, communes

Partenaires

Etat

Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne

Métropole du Grand Paris

Temporalité

Court terme : élaboration

Long terme : mise en oeuvre

Actions en lien

F008 : Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

F010 : Elaboration et suivi de la politique environnementale du territoire (PCAET)

F056 : Offre d'une ingénierie technique, administrative et financière en aménagement et urbanisme